

Compte rendu réunion conseil municipal du

21 novembre 2018

SAULNIÈRES 35

Mercredi 21 novembre, 20 heures 30

Étaient présents : MM. DENIEL F. LEBEAU C. AREND M. ANTIN S. LEFEBVRE A. BARRÉ B. PHÉLIPPÉ J. ESNULT J-L. VALOIS D. ROULLEAU G. BABIN L. GOUVERNEUR G. BARRÉ B

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : MM.

Absent(s) excusé(s) : MM. . Babin Ludovic

M Antin Séverine a été élu (e) secrétaire

2018065

Validation de l'inventaire du bocage dans le PLUI

2018066

Coût à l'élève de l'école publique 2017

2018067

Acquisition parcelles ZH 351 et 353

2018068

Travaux boulangerie électricité

2018069

Travaux boulangerie plomberie

2018070

Demande de subventions : relocalisation du restaurant et aménagement d'une aire de stationnement dédiée

2018071

Demande de subventions : aménagement RD 777

2018072

Demande subvention au titre des amendes de police – aménagement rd 777 - chemin piétonnier liaisons rd 293 rd 777

2018073

Demande du Conseil Municipal d'une réduction des frais de carburants pour les habitants de la commune

2018074

Rapport d'activité 2017 SDE35

Divers

Validation de l'inventaire du bocage dans le PLUI

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'afin d'intégrer les haies bocagères et les bosquets dans le PLUI, un inventaire a été mené dans chaque commune du territoire.

Après avoir vérifié les remarques faites lors de la consultation du public, sur le terrain avec un élu de votre commune, l'inventaire final doit être validé.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- = **valide** l'inventaire communal tel que présenté sur la carte finale.

Coût à l'élève de l'école publique 2017

Le coût à l'élève de l'école publique est déterminé, en fonction des dépenses de fonctionnement de l'école publique. Ce coût est ensuite utilisé pour la facturation aux communes extérieures de leur participation à l'école publique,

	ECOLE 2017 82	Enfants maternelle 31	Enfants primaire 51
Charges fonctionnement	13 648 €	5 160 €	8 489 €
Piscine + transport	3 590 €	202 €	3 388 €
Charges de personnels			
Agents techniques	29 754 €	26 661 €	3 093 €
TOTAL		32 023 €	14 970 €
	p/enfant	1 033 €	294 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- = **valide** le coût à l'élève pour 2017: **1033 €** enfant maternelle, **294 €** enfant

Acquisition parcelles ZH 351 et 353

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de finaliser les acquisitions foncières concernant ces parcelles, suite au document d'arpentage établi par Eguimos de Bain de Bretagne. Acquisitions par la commune des parcelles appartenant à :

- 1) **Mr Mme Boury** Christian parcelle ZH 351 d'une superficie de 24 874 m² au prix de 3 € le m² ⇒ prix de vente de 74 622 €. Engagement de viabilisation de la parcelle ZH 350 restant appartenir au vendeur.
- 2) **Indivision Dumast** parcelle ZH 353 d'une superficie de 9 875 m² au prix de 3 € 30 le m² ⇒ prix de vente de 32 587.50 €. Engagement de viabilisation de la parcelle ZH 352 restant appartenir au vendeur.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- = **accepte** l'acquisition de la parcelle ZH 351 aux conditions présentées ci-dessus. Soit 74 622 €
- = **accepte** l'acquisition de la parcelle ZH 353 aux conditions présentées ci-dessus. Soit 35 587.50 €
- = **autorise** le Maire à en poursuivre la réalisation par la signature de toutes les pièces s'y rapportant en l'étude Notaren, Office notarial de Corps Nuds.

Travaux boulangerie électricité

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant les travaux d'électricité à la boulangerie :

Electricité	Prix HT
Domelux	28 295.00 €
Coupel	23 282.00 €
ECD	33 196.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- = **décide** de retenir la proposition de L'Ent Coupel Le Sel de Bretagne pour un montant de 23 282.00 € HT

Travaux boulangerie plomberie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant les travaux de plomberie à la boulangerie :

Plomberie	Prix HT
-----------	---------

Domelux	6 708.00 €
Coupel (dont vmc)	8 697.90 €
ECD	6 917.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- **décide** de retenir la proposition de L'Ent Coupel Le Sel de Bretagne pour un montant de 8 697.90 € HT

Demande de subventions : relocalisation du restaurant et aménagement d'une aire de stationnement dédiée

M. le Maire informe le conseil municipal de la possibilité, pour la commune d'obtenir un accompagnement de l'Etat au titre des crédits « appel à candidatures dynamisme des bourgs et des villes »

Après rappel du projet, le coût prévisionnel est estimé à : 718 190 € HT

Plan de financement

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT	Echéancier
Achat foncier	50 000 €	Fond de concours BPLC dernier commerce	20 000 €	12/2017
Réalisation du bâtiment, parking et abords	668 190 €	Etat/Région	350 000 €	04/2019
		autofinancement	348 190 €	
Total opération	718 190 €	Total opération	718 190 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- **sollicite** les subventions de l'État, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes au titre de « l'appel à candidatures dynamisme des bourgs et des villes » (DSIL, FNADT ...),
- **décide** de lancer la consultation selon une procédure adaptée,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

Demande de subventions : aménagement RD 777

M. le Maire informe le conseil municipal de la possibilité, pour la commune d'obtenir une subvention de l'État au titre de la DETR, concernant l'aménagement de la RD 777 centre bourg.

Dépenses éligibles : aménagements de sécurité en centre bourg et aux entrées de bourg – cheminement piétonnier. Coût 306 356 €

Plan de financement aménagement RD en centre bourg

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Dépenses globales	1 243 032.70 €			
		Département	55 000.00 €	4.42%
dont dépenses éligibles (detr)	306 357.30 €	Fond de concours bplc	20 735.00 €	1.67%
		Département Fst mobilier	50 000.00 €	4.02%
		Région	50 000.00 €	4.02%
		DETR 40%	120 000.00 €	9.65%
		autofinancement	947 297.70 €	
Total opération	1 243 032.70 €	Total opération	1 243 032.70 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- **sollicite** les subventions de l'État, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes,
- **décide** de lancer la consultation selon une procédure adaptée,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

Demande subvention au titre des amendes de police – aménagement rd 777 - chemin piétonnier liaisons rd 293 rd 777

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes :

1. (1) Arrêt bus entrée bourg. Coût
2. (3) Parking superette. Coût
3. (5) Passage piéton rue Narcisse Haslé, commerce, ruelle Francs Bourgeois. Coût
4. (6) Plateau ralentisseur rue Narcisse Haslé. Coût
5. (7) Eglise trottoirs. Coût
6. (8) Chemin perpendiculaire RD777/rue Saint Martin. Coût

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **décide** de réaliser les travaux d'aménagement des abords de la nouvelle école pour un montant prévisionnel de 39 960 € H.T
- **s'engage** à réaliser ces travaux sur l'année 2019 et à les inscrire au budget en section d'investissement,
- **sollicite** une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations susvisées.

Demande du Conseil Municipal d'une réduction des frais de carburants pour les habitants de la commune

Considérant le Communiqué de presse « Hausse des Carburants : Stop au plein de taxes » de l'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine du 8 octobre 2018 ;

Considérant le projet de loi d'orientation sur les mobilités ;

Considérant la concentration des emplois dans les communes des aires urbaines ;

Considérant l'urgence d'aider aux solutions de financement et d'incitation au recours au covoiturage ;

Considérant l'impasse que revêt la proposition de démultiplier les péages urbains et l'impact financier supplémentaire sur les ménages ruraux ;

Considérant que la hausse répétée des taxes et du baril de pétrole a généré une hausse significative du prix du carburant : +50% ;

Considérant que le prix du gazole affichait 0,999€ le litre au printemps 2016, celui-ci affiche aujourd'hui 1,499€ le litre ;

Considérant la prévision de l'augmentation des prix globaux des carburants calculés par l'association « 40 Millions d'Automobilistes », le prix du litre de SP95, affiché à 1,57€ en 2018, sera porté à 1,97€ en 2022 et le prix du litre de gazole, affiché à 1,48€ en 2018, sera porté à 1,99€ en 2022 ;

Considérant que le recours au dispositif d'aide au changement de véhicule n'est pas accessible à tous et ne peut être mobilisé qu'une fois ;

Considérant que les taxes sur les carburants sont un impôt injuste, qui ne viennent pénaliser que certains habitants, sans discernement dans le montant des taxes, qu'ils s'agissent d'usagers dépendants ou bénéficiant d'alternatives à l'usage du véhicule à moteur ;

Considérant la dépendance à l'usage de véhicules personnels et la contrainte d'utiliser leur véhicule dans le cadre de leurs activités professionnelles mais aussi des activités des enfants et de l'éloignement des services publics, cette augmentation de plus de 45% vient directement amputer le pouvoir d'achat des ruraux et fragilise des habitants au revenu médian bien inférieur à celui des pôles urbains ;

Considérant à titre d'exemple, pour un couple consommant 45 litres de gazole par semaine, que le surcoût annuel s'élève à : 45 litres * 0,50€ (augmentation) * 52 semaines soit 1 170€, l'équivalent d'un SMIC ;

Considérant que les populations rurales, et en particulier les habitants de la commune et des communes voisines ne bénéficient pas d'infrastructures comme le métro, tramway, train régional ou lignes de bus ;

Soucieuse de préserver l'attractivité de la commune, le Conseil Municipal de la commune de Saulnières 35, après en avoir délibéré **par 10 voix pour et 2 abstentions**, en appui à la démarche de l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine décide de :

- **demander** au gouvernement d'instaurer une baisse des taxes sur les carburants et la mise en place de dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat des habitants de la commune et plus largement des communes rurales par un dispositif prenant en compte le degré de dépendance à l'usage du véhicule individuel;
- **s'opposer** à l'instauration de nouvelles discriminations tarifaires dues par les habitants de la commune comme les « péages urbains » ;
- **demander** au Conseil Régional et aux intercommunalités de déployer des solutions de déplacement collectif ;
- **demander** à ce que soient accélérés les outils de développement de solution de télétravail et l'accessibilité pour les salariés vivant dans la commune aux dispositifs de télétravail ;
- **s'engager** à développer les solutions pratiques au télétravail dans la commune ou les communes voisines ;
- **demander** aux parlementaires du Département de porter ces considérants et propositions dans le débat public et les débats parlementaires ;
- **soutenir** la démarche contenue dans le communiqué établi par l'AMR d'Ille-et-Vilaine « Hausse des Carburants : Stop au plein de taxes » en invitant les communes voisines à se fédérer sur ce sujet ;
- **demander** au gouvernement le maintien des services publics de proximité et de cesser la concentration des activités économiques et publiques dans les pôles urbains et métropolitains.

Rapport d'activité 2017 SDE35

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2017 du Sde 35

Après délibération le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **approuve** le rapport d'activité 2017.

Divers

Portail internet : renouvellement des sites

Dans un 1er temps, il est demandé aux communes de se prononcer sur deux modules optionnels (payant) :

- le module Newsletter, qui permet d'envoyer des lettres d'informations, souvent composés des actualités du site, aux personnes qui se sont abonnées via un formulaire ;
- le module Alerte SMS, qui permet d'envoyer des SMS (souvent liés aux alertes météorologiques, mais peut être étendu à des événements.

Après délibération le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- ne souhaite pas prendre ces 2 modules.